TREATY SERIES 1990 No. 46 RECUEIL DES TRAITÉS

### **NAVIGATION**

Exchange of Notes between the Government of CANADA and the Government of the UNITED STATES OF AMERICA constituting an Agreement to extend the October 28, 1980 Agreement providing for Coordination of the Icebreaking Activities on the Great Lakes

Ottawa, December 4, 1990

In force December 5, 1990

# **NAVIGATION**

Échange de notes entre le gouvernement du CANADA et le gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE constituant un Accord prolongeant l'Accord signé le 28 octobre 1980 prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces dans les Grands lacs

Ottawa, le 4 décembre 1990

En vigueur le 5 décembre 1990

### **NAVIGATION**

Exchange of Notes between the Government of CANADA and the Government of the UNITED STATES OF AMERICA constituting an Agreement to extend the October 28, 1980 Agreement providing for Coordination of the Icebreaking Activities on the Great Lakes

Ottawa, December 4, 1990

In force December 5, 1990

## **NAVIGATION**

Échange de notes entre le gouvernement du CANADA et le gouvernement des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE constituant un Accord prolongeant l'Accord signé le 28 octobre 1980 prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces dans les Grands lacs

Ottawa, le 4 décembre 1990

En vigueur le 5 décembre 1990 Dept. of External Affairs Min. des Affaires extérieures

NOV 20 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY

QUEEN'S PRINTER FOR CANADA Imprimeur de la reine pour le canada Ottawa, 1991



#### Canadian Embassy

Ambassade du Canada

Note No. 175

WASHINGTON, December 4, 1990

Sir,

I have the honour to refer to the Exchange of Notes between our two Governments of October 28, 1980, and December 5, 1980, constituting an Agreement providing for coordination of the icebreaking activities of Canada and the United States on the Great Lakes - St. Lawrence Seaway System.

The Agreement entered into force on December 5, 1980.

The 1980 Exchange of Notes provides that the Agreement shall remain in force for a period of ten years and may be renewed for additional periods of five years.

This Agreement has been beneficial to both countries, and has helped promote our shared objective of maintaining open routes for maritime commerce in ice-covered waters. Accordingly, I have the honour to propose that our two Governments agree to the continued coordination of the icebreaking activities of Canada and the United States on the Great Lakes, on the conditions set forth in the Annex to the 1980 Exchange of Notes.

HOV 20 1991

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de notes des 28 Octobre 1980 et 5 décembre 1980 entre nos deux gouvernements, qui constitue un accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis dans le réseau des Grands lacs et de la Voie maritime du St-Laurent.

L'Accord est entré en vigueur le 5 décembre 1980. L'Échange de notes de 1980 prévoit que l'Accord restera en vigueur Pour une période de dix ans et pourra être reconduit pour des Périodes additionnelles de cinq ans.

Cet Accord a été avantageux pour les deux pays et a

Contribué à promouvoir notre objectif commun qui est de maintenir

Ouvertes les voies maritimes commerciales dans des eaux

recouvertes de glace. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer

que nos deux gouvernements consentent à la poursuite de la

Coordination des activités de brisage des glaces menées par le

Canada et les États-Unis dans les Grands lacs, aux conditions

énoncées dans l'Annexe à l'Échange de notes de 1980.

3

e

the and

cth

If the conditions set forth in this Note are acceptable to your Government, I have the honour to propose that this Note, which is equally authentic in English and French, and your reply, shall constitute an Agreement between our two Governments which shall enter into force on December 5, 1990, and shall continue in force for a period of five years. In accordance with the 1980 Exchange of Notes, either party may terminate the Agreement upon 60 days notice in writing.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

> errorral righed by sinné par D H Burney

1

L

S

D W

#### Ambassador

The Honourable James A. Baker, III Secretary of State 7th Floor Department of State Washington, D.C. 20520 2201 C Street, N.W.

Si les conditions énoncées dans la présente Note agréent à votre gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse constituent, entre nos deux gouvernements, un Accord qui entrera en vigueur le 5 décembre 1990 et qui restera en vigueur pour une période de cinq ans. Conformément à l'Échange de notes de 1980, l'Accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties sur préavis écrit de 60 jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

original criginal signed by aigned par D. H. Burney

L'Ambassadeur

L'honorable James A. Baker, III
Secrétaire d'Etat
7ième étage
Département d'Etat
2201 rue C , Nord Ouest
Washington, D.C. 20520

DEPARTMENT OF STATE

WASHINGTON

December 4, 1990

Excellency:

I have the honour to refer to your Excellency's
note number 175, dated December 4, 1990, concerning the
desirability of extending for an additional five year
period the agreement providing for coordination of the
icebreaking activities of Canada and the United States on
the Great Lakes - St. Lawrence Seaway System.

I am pleased to inform your Excellency that the

Government of the United States accepts the proposals set

forth in Your Excellency's note. The Government of the

United States, further agrees that Your Excellency's note

together with this reply shall constitute an Agreement

between our two Governments which shall enter in to force

on December 5, 1990, and shall remain in force for a period

of five years. In accordance with the 1980 exchange of

notes, either Party may terminate the Agreement upon 60.2

days notice in writing.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

For the Secretary of State: B. McKinley

Brickilley

His Excellency

Derek H. Burney,

Ambassador of Canada.

Département d'État Washington le 4 décembre 1990

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à la Note numéro 175 de Votre Excellence, datée du 4 décembre 1990, concernant la possibilité de reconduire pour une période supplémentaire de cinq ans l'accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis dans le réseau des Grands lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement des États-Unis accueille favorablement la proposition énoncée dans la Note de votre Excellence. Le Gouvernement des États-Unis consent également à ce que la Note de Votre Excellence constitue, avec la présente Note, un Accord entre nos deux gouvernements, qui prendra effet le 5 décembre 1990 et qui restera en vigueur pour une période de cinq ans. Conformément à l'échange de notes de 1980, l'Accord pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des Parties sur préavis écrit de 60 jours.

entre nos deux gouvernements, qui planta vertet les settenes et entre les extrements et les extrements et entre en

Por the Secretary of State B. Makintay

District Committee Co.

Derok in Bright.

Arthur of Calada

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'état B. McKinley

Son Excellence

Derek H. Burney

Ambassadeur du Canada

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurencevelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'état B. McKinley

Son Excellence

Derek H. Burney

Ambassadeur du Canada



© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing Ottawa, Canada K1A 0S9

> Catalogue No. E3-1990/46 ISBN 0-660-56475-0

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

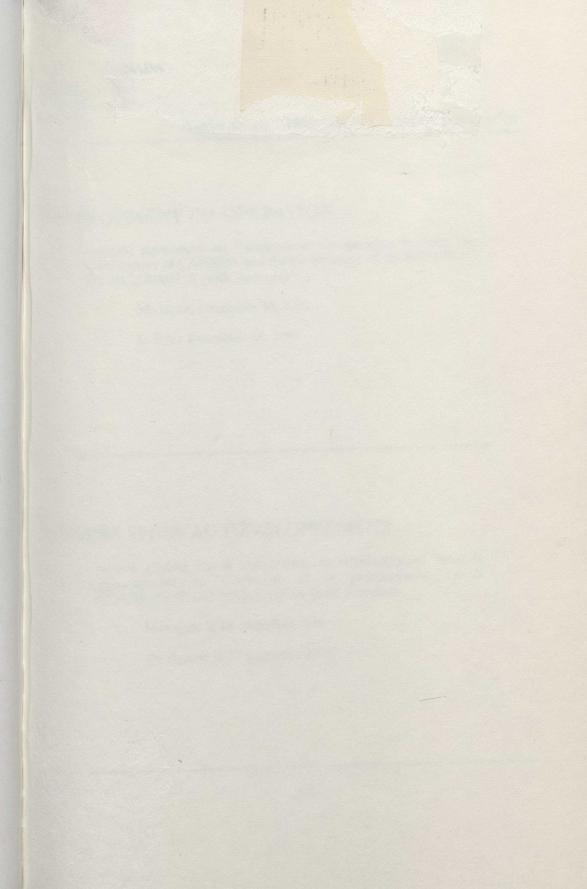
En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition Ottawa (Canada) K1A 0S9

Nº de catalogue E3-1990/46 ISBN 0-660-56475-0



CA EA 90 R

D